



Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations
en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
2 B, rue du Pâtis Tatelin – Immeuble Antipolis - 35700 RENNES
Tél. 02.99.38.04.14
E-Mail : accueil@creai-bretagne.org Site : www.creai-bretagne.org

Rennes, le 12 octobre 2020

Mesdames et Messieurs
Les responsables d'Associations,
et d'Établissements publics
et privés non-lucratifs

Objet : adhésion 2020

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

En sortant de la tutelle de l'État, et dans le prolongement de la réforme territoriale, le cahier des charges des CREAI invite chaque région à construire le modèle de cette structure et sa propre dynamique associative. C'est donc en région que commence l'élaboration de la connaissance et l'accompagnement à la décision pour adapter ou transformer les réponses aux besoins des personnes les plus vulnérables.

Chaque responsable d'association, d'établissement public ou associatif, est ainsi invité à renforcer le réseau du CREAI, par son adhésion et sa coopération, pour que ce dernier soit un espace de ressources utiles au plus grand nombre. Cette logique de mutualisation trouvera, à n'en pas douter, un écho favorable en Bretagne.

Dans cette perspective et dans la poursuite des chantiers engagés en 2019, en particulier :

- **la réforme de ses statuts** conduisant à modifier la structuration de son Conseil d'administration et des modalités d'adhésion donnant une place plus importante à l'investissement des organismes gestionnaires dans la politique du CREAI.

L'observatoire des situations de vulnérabilités ayant pour objet de rassembler, renforcer et rendre visible les actions du CREAI et surtout sa mission d'observation des politiques d'action sociale, sanitaire et médico-sociale.

Les enjeux sont importants, et le périmètre d'action du CREAI de Bretagne s'inscrit pleinement dans ces évolutions :

- Il est sollicité sur des chantiers nationaux, régionaux et départementaux d'importance dans les champs éducatifs, sociaux et médico-sociaux
- Son engagement sur un développement intersectoriel d'actions sociales et de santé s'inscrit pleinement dans le déploiement actuel des politiques publiques
- Le renforcement de la diversité de ses axes de travail (conseil, études, observation, colloques) est confirmé en tant que missions de base attendues des CREAI
- Le CREAI de Bretagne est inscrit dans son réseau national, l'ANCREAI, membre du Bureau Fédéral et participe ainsi à l'optimisation des connaissances en lien avec les autres régions.

Par votre adhésion, vous permettez d'assurer la légitimité de nos interventions et **l'existence d'une expertise indépendante. Vous renforcez la nécessaire reconnaissance des porteurs de projets que vous êtes et vous soutenez l'intérêt d'un débat public intersectoriel** au bénéfice des personnes en situation de vulnérabilité.

... / ...

Face à ces enjeux, le CREAL de Bretagne poursuit ses missions, met à votre disposition les informations utiles à la compréhension de l'évolution des secteurs sociaux, médico-sociaux, sanitaires et organise les conditions du débat public :

- **Journées d'études** thématiques ou sectorielles et diffusion des interventions
- **Accompagnement des projets** d'organismes gestionnaires, d'établissements et services
- **Études régionales** et mise à disposition publique des résultats
- **Participations aux études de portée nationale en coopération avec le réseau des CREAL.**
- **Consultation libre de la base de données** des services publics, association établissements et services sociaux et médico-sociaux
- **Mise en ligne des offres d'emplois**
- **Sélection des informations utiles** : le système s'est organisé au niveau national pour enrichir la veille informationnelle.
- **Nouvelle rubrique « Décryptage »** pour l'analyse de textes légaux d'actualité.
- **Contributions aux missions d'intérêt général** des services publics, ARS et DRJSCS, Conseils Départementaux et collectivités locales.

POUR LES ADHERENTS ET CONTRIBUANTS VOLONTAIRES ...

Le cahier des charges des CREAL stipule que « si les CREAL doivent, au travers de leurs différentes activités, poursuivre un intérêt général, proposer leurs interventions et les événements qu'ils organisent, diffuser leurs connaissances et informations, le plus largement possible et sans exclusive, ils peuvent cependant réserver à leurs adhérents des services particuliers ».

Dans cette perspective, les évolutions des actions s'accompagnent d'améliorations administratives et techniques :

- **Gratuité** des publications des offres d'emploi
- **Accès aux publications d'analyse** de l'Observatoire des situations de vulnérabilité
- Renforcement des actions **en direction des adhérents** :
 - **Tarifs réduits** à toutes nos journées d'études et nos événements,
 - **Tarifs réduits** à toutes nos journées de formation et de conseil technique,
 - **Mise à disposition d'informations spécifiques** à la demande (données démographiques, éléments de diagnostics territoriaux, ...)
 - **Espace réservé**, pour notamment l'archivage des études, de la revue « Décryptage », de dossiers documentaires, ...
 - **Diffusion de vos informations et vos événements** dans les pages d'actualités de notre site internet.
 - Diffusion ciblée (*sur devis*) de vos informations et vos événements à partir de notre annuaire régional des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des organismes gestionnaires.

En soutenant les activités du CREAL de Bretagne, vous faites vivre dans votre région la possibilité d'une expertise indépendante et la garantie d'un développement des actions, ajustées à l'expression des besoins des personnes que vous aidez ou accompagnez.

Au nom du Conseil d'administration et en vous remerciant pour votre contribution, je vous prie d'agréer, chers collègues, l'expression de mes meilleures salutations.

Frédéric Gloro
Président

